

PROCES VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire: Monsieur Daniel FUHR, Madame Martine KREBS, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, , Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Jean Philippe BOTT Madame Claire BLADT, Monsieur Jonathan OUTOMURO, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Messieurs Christian GAUER, Paul CHAVAN, Madame Aurélie QUAI (délégation de vote à Claire BLADT), Monsieur Samuel KREMER (délégation de vote à Jonathan OUTOMURO) Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose, avant de passer à l'ordre du jour, de rajouter un point 4 d) Vente de parcelles à Monsieur HAEN Laurent et ouvre la séance à 17 h 00.

Monsieur le Maire nomme Madame Nadine KELLER, secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) COMMANDE PUBLIQUE

a) Marchés passés en délégation

En application de l'article L5211-11 du Code Général de Collectivités territoriales, le Maire rend compte des marchés (du 25/02/2021 au 04/05/2021), passés en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

Le détail est exposé ci-après :

BUDGET	СОМРТЕ	Libellé	Fournisseur	Montant devis TTC
Fonctionnement	61521 - entretien des terrains	Entretien terrain d'honneur et stabilisé	Renova	8 801,40
	615231-entretien des voiries	Programme annuel d'élagage et d'entretien 2021	Jardins de l'Est	13 423,20
	615231-entretien des voiries	Balayage mécanisé des caniveaux	Sowax	1 001,00
	615231-entretien des voiries	Curage des avaloirs	Sowax	9 691,36
	615231-entretien des voiries	Peinture routière Remplacement du candélabre accidenté rue du	Marquage du Saulnois	6 228,12
	615232-entretien des réseaux	Moulin	SPIE Networks	3 096,00
	Total fonctionnement			42 241,08
Investissement	2121/160 - plantations 21316/154 - équipements du	Plantations sur le talus des jardins ouvriers	GD Paysages Bernard PETRY	1 944,50
	cimetière	Fourniture et pose de deux stèles	Sculpteur	22 977,90
	2152/160 -autre matériel technique	Création de passages piétons bateau	Colas	18 360,00

Total investissement			57 660,64
2313/160 - constructions	Réfection du trottoir rue des Mésanges	SETPB KLEIN Guy	2 280,00
2313/160 - constructions	Réfection du trottoir rue du Moulin	SETPB KLEIN Guy	3 822,24
2188/199 - coulée verte	Remplacement du gazon synthétique du City-stade	DHR Paysages	8 276,00

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Monsieur OUTOMURO demande si la commande pour les jeux de la Coulée Verte a déjà été passée. Monsieur le Maire indique que le programme d'achat des jeux n'a pas encore été défini. S'agissant des bancs, poubelles et sani-canin ils seront installés très prochainement. S'agissant de la commande du revêtement du City Stade, les travaux auraient déjà dû être terminés mais l'entreprise a du retard. Les travaux initialement prévus début mai ont été reportés à la fin du mois de mai. Monsieur BOTT demande s'il s'agit du même revêtement déjà en place. Monsieur le Maire indique qu'effectivement ce sera le même revêtement.

2) COMMANDE PUBLIQUE

b. Installation de feux tricolores Rue du Moulin : attribution du marché

Monsieur Daniel FUHR rend compte de la consultation qui a été faite pour les travaux d'installation de feux tricolores à l'intersection du nouveau parking de l'école Jean Lurçat et la rue du Moulin. Une première consultation avait été faite mais elle a dû être déclarée infructueuse car l'entreprise initialement retenue avait commis une erreur dans l'acte d'engagement d'environ 15.000 €.

Après avoir lancé une nouvelle consultation, il ressort de l'analyse des offres que la mieux disante est celle de l'entreprise TP KLEIN Guy à Diebling pour un montant total de 71.239,20 € H.T. options incluses (Totem Arthur et Zoé et le marquage et macadam rouge).

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

CONFIE les travaux de sécurisation de la rue du Moulin à l'entreprise TP KLEIN Guy à Diebling pour un montant de 71.239,20 € H.T. soit 85.487,04 € T.T.C.;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Convention relative à l'entretien de la résidence Séniors Rue des Aubépines.

La société FRESMO souhaite confier la mission d'entretien des abords des logements séniors à la Commune de Cocheren.

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'association FRESMO afin de mettre à disposition les services techniques de la Commune pour assurer l'entretien des espaces verts, des voies de circulations, du réseau d'assainissement, de l'éclairage public ainsi que les interventions occasionnelles sur les équipements immobiliers et mobiliers.

Les frais de fonctionnement annuels du service pour les prestations régulières sont estimés à 1.300 €. Les interventions occasionnelles seront facturées au tarif horaire de 35 €.

La convention conclue pour l'année 2021 est renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil MUNICIPAL d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, qui sera annexée à la délibération.

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association FRESMO.

3. AFFAIRES FINANCIERES

b. Admission en non valeur et créance éteinte

La Trésorerie de Freyming-Merlebach demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur d'anciennes créances irrécouvrables concernant des impayés de loyers des années 2013-2014-2015.

La Trésorerie de Freyming-Merlebach demande également au Conseil Municipal de constater une créance éteinte suite à l'effacement des dettes par la Commission de surendettement.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 9.821,64 €et le montant de la créance éteinte est de 344,42 €.

Ces dépenses ont été prévues au budget 2021.

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances proposées par la trésorerie de Freyming-Merlebach pour un montant de 9.821,64 € ;

DECIDE d'admettre en créance éteinte le montant de 344,42 € tel que décidé par la Commission de surendettement ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

4. AFFAIRES IMMOBILIERES

a. EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 25 FEVRIER 2021.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
MANK Philippe MEYER Anthony	2 rue des Cigognes	85.000 €	TRONCAO-CALEGO Tatiana

AOUKACHI Abdellatif et WAGMAN Rachel	9 rue de Béning	25.000 €	SCI CED Seingbouse
SAS SAINTE BARBE	24 rue des Châtaigniers	60 €	HOMMEL David
SAS SAINTE BARBE	23 rue des Châtaigniers	55.000 €	LAVORATO Piétro
MARTIN -CAILLET	TERRAIN AGRICOLE	29.000 €	MARTIN Jérome
BOST Horst	84 rue Général de Gaulle	170.000 €	PAGLIAI Renaud
BOST Horst	Rue du Berger	31.500 €	CHERFA Lahlou
WOHMANN Jean Pierre	81 rue Général de Gaulle	2.000 €	KRAFT Gabriel
KONOPCZYNSKI Patrick	12 rue des Lilas	172.000 €	ENDERESS Prescillia SEIFRIED Vincent
Héritiers MAILLARD	45 rue de Théding	166.000 €	LAUER Philippe KROLL Cindy
MURONI Fabien STANIC Marie Chantal	1 rue des Cigognes	140.000 €	LONGEARET Margot DBJAY Jonathan
HURTER Valentin	43 rue Général de Gaulle	67.000 €	BERTRAND Julien
LEKAL Djillali BEAUCOURT Jeanne	26 rue de Farébersviller	205.000 €	HESCH Pascal
SCHAEFER Klaus SCHWARZ Astrid	7 impasse de l'autoroute	165.000 €	ABAIR Nourdine

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

4. AFFAIRES IMMOBILIERES

b. Vente d'un terrain à Monsieur Joseph FUCHS

Monsieur Joseph FUCHS a émis le souhait d'acquérir une parcelle située devant sa maison situé 26 rue du Moulin afin de régulariser la situation. L'avis des domaines a été sollicité et le prix de cession est estimé à 12,50 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle en question au prix de 12,50 € le m².

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 09 N°387 pour une contenance de 53 m² à Monsieur Joseph FUCHS, domiciliée à COCHEREN, 26 rue du Moulin, au prix de 12,50 € le m² soit pour une surface de 53 m² un montant de 662,50€;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

4. AFFAIRES IMMOBILIERES

c. Vente d'un terrain à Monsieur BERTRAND Julien

Monsieur Julien BERTRAND a émis le souhait d'acquérir un bout de parcelle situé à côté de sa future propriété située 43 rue Général de Gaulle afin de créer un passage pour accéder à l'arrière. L'avis des domaines a été sollicité et le prix de cession est estimé à 16 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle en question au prix de 16 € le m².

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 10 pour une emprise d'environ 50 m² à prélever de la parcelle N°388 après arpentage à Monsieur Julien BERTRAND, domicilié à COCHEREN, 53 rue Général de Gaulle, au prix de 16 € le m² soit pour une surface de 50 m² un montant de 800€;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

4. AFFAIRES IMMOBILIERES

d. Vente d'un terrain à Monsieur Laurent HAEN

Par délibération du 14/10/2020, la Commune a vendu à Monsieur HAEN Laurent des terrains d'assiette de l'ancienne carrière Rue des Ecureuils. Par courrier du 4 mai 2021, il sollicite l'acquisition de deux parcelles supplémentaires.

Après accord de Monsieur HAEN, il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles en question au prix de 2 € le m².

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de céder les parcelles communales cadastrées section 15 n° 245 et 257 à Monsieur Laurent HAEN, au prix de 2 € le m² soit pour une surface de 2059 m² un montant de 4.118 € ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage.

DECIDE de réaliser la transaction par acte administratif,

AUTORISE à cet effet, Monsieur Daniel FUHR, 1^{er} adjoint au Maire à signer les actes au nom de la Commune, Monsieur le Maire intervenant en tant que notaire.

Monsieur OUTOMURO indique que Monsieur HAEN coupe du bois hors horaires autorisés. Monsieur le Maire répond qu'effectivement ce phénomène nous a été signalé et qu'un courrier de rappel lui a été fait récemment.

5. INTERCOMMUNALITE

a. Information sur le PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE

Le Pacte financier de solidarité résulte de l'application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle s'applique à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France du fait que celle-ci est signataire d'un contrat de ville.

Monsieur le Maire fait lecture du pacte financier de solidarité. On retrouve dans ce pacte les dispositifs de solidarités existants tel que le fonds de concours en faveur des investissements locaux, la dotation de solidarité communautaire, les attributions de compensation ainsi que le Fonds de péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPCI).

Le Pacte rappelle également quelques principes concernant le financement des opérations en matière d'eau potable, d'assainissement et de déchets.

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du Pacte Financier de Solidarité.

5. INTERCOMMUNALITE

b. <u>Information sur le projet de modification du schéma de collecte des ordures ménagères.</u>

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble du territoire du Sydeme passera à l'extension des consignes de tri : les films et barquettes plastiques seront triés avec les bouteilles et flacons plastiques.

Cette évolution des consignes de tri constitue une opportunité pour clarifier et simplifier le message sur le tri auprès des usagers. Aussi, sur recommandation de l'éco-organisme CITEO, la Communauté d'Agglomération a déposé une réponse à l'appel à projets « optimisation de la collecte » consistant en une remise à plat du schéma de collecte des recyclables secs à compter du 1er janvier 2022.

La réponse de la Communauté d'Agglomération est axée sur 2 leviers :

- Levier 1 : amélioration de la collecte de proximité (apport volontaire de verre et des fibreux)
- Levier 2 : développement de nouvelles collectes de proximités (apport volontaire des emballages)

Levier 1 : densification des points d'apport volontaire du verre et des fibreux.

Apport volontaire du verre

La collectivité a profité du fait du déploiement de l'apport volontaire des fibreux en 2018 pour procéder au remplacement de certains contenants et ajouter de la capacité sur différents points. Ce renforcement du parc se révèle toutefois insuffisant, puisque le service est régulièrement informé de situations de bornes pleins et/ou de dépôts de verre au pied de certains conteneurs.

Considérant qu'un meilleur tri permettrait de capter un gisement complémentaire (estimé annuellement à 2 kg/hab) et qu'il est difficile d'envisager une augmentation de la fréquence annuelle de collecte (assurée en moyenne une fois toutes les deux semaines), il est proposé de densifier le parc avec pour objectif d'atteindre une capacité de 12 m³ pour 1000 habitants, soit une douzaine de bornes pour Cocheren (9 actuellement en place)

Apport volontaire de fibreux

Le déploiement des bornes à fibreux en 2018 avait été organisé en accord avec chacune des 21 communes, qui avait validé les emplacements par des conventions d'autorisation d'occupation du domaine public. L'objectif était de regrouper les différents flux collectés en apport volontaire.

Il est proposé de densifier le parc avec pour objectif d'atteindre une capacité de 10 m³ pour 1000 habitants, soit une borne supplémentaire pour Cocheren (10 bornes actuellement en place)

Levier 2 : développement de nouvelles collectes de proximité (emballages)

Ce projet aboutira à un schéma de collecte entièrement en apport volontaire pour tous les flux de recyclages : verre, fibreux et légers.

Il est proposé de déployer un nouveau parc de contenants avec pour objectif d'atteindre une capacité d'une borne pour 200 habitants soit 18 bornes pour Cocheren.

La Communauté d'Agglomération connaîtra les résultats de sa candidature au cours de l'été. Un résultat positif conditionne la réalisation de ce projet, puisqu'il permettra de disposer d'un financement par l'éco-organisme. Au vu des délais impartis, il est proposé que la Communauté d'Agglomération démarre à partir du mois de mai la concertation de l'ensemble des Communes, afin de définir les conditions d'implantation de l'ensemble des conteneurs.

6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. APRES-MINES: Remontées de la nappe des G.T.I (Grès du Trias inférieur)

Les conséquences de la Remontée de la nappe des G.T.I., dans le cadre de l'après-mines, ont fait l'objet, suite à la présentation et la notification du « Portée à connaissance » le 13 novembre 2018, de nombreuses observations et interventions de la Commune de Cocheren et de la Communauté d'Agglomération de Forbach :

- Courrier du Maire du 16 octobre 2018 au Préfet sollicitant un réexamen de la cartographie des risques sur le territoire de Cocheren.
- Information du Conseil Municipal lors de la séance du 6 novembre 2018.
- Réunion en Mairie avec les services de l'Etat (DREAL ET DDT) et le bureau d'études GEODERIS le 12 décembre 2018.
- Engagement le 16 avril 2019 d'une procédure d'assignation en référé devant le TGI de SARREGUEMINES demandant la désignation d'un expert.
- Délibération du C.M du 4 juin 2019 : approbation et information sur la procédure.

- Délibération de la CAFPF du 4 juillet 2019 : lancement d'une procédure identique à celle de Cocheren.
- Délibération de la CAFPF du 3 octobre 2019 : « Demande préalable au gouvernement »
- C.M. du 1^{er} octobre 2019 : validation des termes de la « Demande préalable » adressée au Préfet et au Gouvernement

Ces différentes actions, interventions, délibérations et expertises judiciaires ont contraint la Ministre de la Transition écologique et solidaire à diligenter, le 19 novembre 2019, une mission sur la problématique de la reconstitution de la nappe du G.T.I auprès du Conseil Général de l'environnement et du développement durable.

Nous avons rencontré les experts du CGEDD à deux reprises le 23 juin et le 6 octobre 2020. Malgré notre demande le rapport de la mission d'expertise, remis en janvier 2021 au Ministère, ne nous a pas été transmis!

Madame le Sous-Préfet a toutefois tenu à nous informer, lors d'une réunion le 21 avril 2021 des nouvelles orientations prises par l'Etat dans ce dossier :

L'Etat s'engage à présent de :

- Maintenir le niveau de la nappe à -3m sous le bâti existant en 2020 situé,
- En zone d'affaissements miniers
- Dans les secteurs protégés historiquement par l'effet de rabattement des eaux d'exhaure,
- Surveiller les zones sans enjeu pour le bâti, historiquement protégées par l'effet du rabattement des eaux d'exhaure,
- Entretenir la digue du Weihergraben pour assurer sa tenue dans le temps à une crue centennale

Il faut préciser que ces « engagements » sont conformes à nos demandes et aux prescriptions des arrêtés autorisant CDF à procéder à l'arrêt définitif des travaux d'exploitation.

Par conséquent les « Portées à connaissance » dont nous disposons ne sont plus opposables. Une nouvelle cartographie prenant en compte les engagements de l'Etat nous sera notifiée avant la fin de l'année.

Reste à définir les suites à donner aux études et expertises encore en cours et basées sur des hypothèses à présent caduques.

Au vu de ce qui précède on peut dire que notre investissement sur ce dossier aura, sans aucun doute, largement contribué à la préservation de notre bassin de vie et de notre patrimoine.

7. DIVERS

a. Déclaration des droits des arbres

Suite à la suggestion de Monsieur Jonathan OUTOMURO, Monsieur le Maire lui propose de donner lecture de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'ARBRE annexée à la présente délibération.

Ce texte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres, remarquables ou non, au quotidien et pour le futur, en ouvrant la voie à une modification rapide de la législation au niveau national, il propose de s'associer à cette démarche et de soutenir cette déclaration.

Monsieur le Maire précise que notre commune s'inscrit déjà, depuis des décennies, dans une politique de respect et de protection des arbres.

 Plan d'aménagement et de gestion des forêts communales par l'ONF (plan à renouveler en 2022 – dernier plan de 2007 à 2021)

• Intégration de la forêt de Ditschviller (ex forêt privée HBL) dans notre plan de gestion

- Préservation de la forêt sans intervention humain dans le secteur de la prêle d'hiver au Hérapel (Chapelle)
- Renouvellement des plantations d'alignement dans le cadre de la rénovation des voiries de la Cité Belle-Roche et la Rue Nationale (RD603)
- Programmes annuels d'entretien et d'élagage des arbres implantés sur le domaine public.
- Programme de replantation d'arbres à la Coulée Verte (10 arbres en 2021)
- Chartre d'engagement en faveur de la biodiversité initiée par le GECNAL

Appelé à en délibérer, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DÉCIDE de s'associer à cette démarche en soutenant la «Déclaration des droits de l'arbre».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h00.

Pour extrait conforme : LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN